

52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

**Proposition de diverses opérations d'acquisitions foncières relatives aux collèges départementaux**

CP/2020/276

**Service chef de file :**

M - Mission réseaux et infrastructures

M710 - Service Opérations Foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente diverses opérations foncières relatives aux collèges départementaux nécessitant des évolutions parcellaires. Sont concernées par le présent rapport, les communes de Diemeringen et de Schirmeck.

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoit le transfert, à titre gratuit, des biens immobiliers des établissements scolaires de second degré, à leurs collectivités de rattachement, il est proposé, le transfert, à titre gratuit, des parcelles de terrain constituant l'emprise des collèges de Diemeringen et de Schirmeck.

**1) DIEMERINGEN**

En accord avec le Syndicat Intercommunal du Collège de l'Eichel de Diemeringen, il est proposé le transfert, à titre gratuit, au profit du Département du Bas-Rhin, de la parcelle cadastrée en section 3 n° 282/132 de 138, 05 ares.

**2) SCHIRMECK**

En accord avec la commune de Schirmeck, il est proposé le transfert, à titre gratuit, au profit du Département du Bas-Rhin, de la parcelle cadastrée en section 22 n° 276 de 0,76 are.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide du transfert, à titre gratuit, de la parcelle de terrain, constituant l'assiette du collège de Diemeringen et cadastrée en section 3 n° 282/132 de 138,05 ares;*

*- décide du transfert, à titre gratuit, de la parcelle de terrain, constituant l'assiette du collège de Schirmeck et cadastrée en section 22 n° 276 de 0,76are;*

*-décide que les actes seront passés en la forme administrative;*

*-décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme signataire des actes afférents à ces transferts, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.*

Strasbourg, le 04/09/20  
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY